



Commune de BRIGNANCOURT

PROCES VERBAL PROVISOIRE DU conseil municipal du 03/07/2025

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 10

Par suite d'une convocation du 25/06/2025 les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur LACHAISE Bertrand, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames BEGARD-GRANDVAL Sylvaine, GEORGE Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine.

Messieurs BECHET Nicolas, BUET Antoine, BUTTEAU Laurent, LACHAISE Bertrand.

Absent avec procuration : Kamran KALPLIEYV procuration à Bertrand LACHAISE

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Brigitte LOISON est désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
2. Terrain « La Coulée Verte »
3. Proposition d'interdire la circulation Rue des Sources
4. Avancement des poses des caméras
5. Retour sur le pique-nique terrain de la Viosne
6. Terrains Clos Saint Hubert
7. Questions diverses

1 – Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – **Vente d'une partie du terrain de la Coulée Verte** : un conseiller municipal soulève le problème de servitudes de ce terrain. Si vente il y a, les servitudes seront transmises à l'acheteur et il y aura un accès autorisé aux services concernés.

Vente : 45€/m² pour approximativement 210m² soit 9 450€.

Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Vente adoptée à la majorité des voix du Conseil Municipal, 7 Pour 1 Abstention 2 Contre

3 – **Proposition d'interdire à la circulation la Rue des Sources** : Sur proposition de la CCVC, Christelle soumet l'idée d'interdire à la circulation la Rue des Sources.

Il faudra rencontrer le propriétaire du 5 Rue des Sources, l'Entreprise et voir pour l'accès aux étangs.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour avancer sur ce dossier.

4 – **Avancement de la pose des caméras** : Le début de la pose a été faite le 1^{er} Juillet.

25 caméras posées, la mise en service totale entre mi-juillet et mi-septembre.

1 caméra sera posée dans l'enceinte de la Ferme.

Une information sera faite aux habitants ainsi que la pose de pancartes à chaque entrée du village. Les dossiers de demande d'habilitation ont été déposés en Préfecture et CNIL, en attente de leur retour.

5 – Retour sur le Pique-nique Rue de la Viosne : Les convives étaient enchantés. Une quarantaine de personnes présentes. Installation de 2 tables de pique-nique scellées et bancs. 1 bac à fleurs est prévu afin de limiter l'accès au terrain par des véhicules.

6 – Terrains Clos St Hubert : Signature pour la promesse de vente du terrain n° 8 le 07/07/25. Le terrain n°10 sera conservé par le Mairie (parking + verger). Discussion en cours pour céder pour 1€ symbolique les parkings des terrains 9, 11 et 12 aux propriétaires. Les frais de notaire seraient à la charge des acquéreurs. Approuvé par le Conseil Municipal à la Majorité.

7 – Questions diverses :

Retour de l'eau dans le Lavoir. Des subventions sont demandées au PNR et au Conseil Départemental pour la réfection de la toiture.

Une journée « bénévole » sera demandées aux habitants pour des menus travaux.

Un problème avec l'eau du château d'eau. Pour des raisons sanitaires nous avons basculé sur le réseau de Chars.

Plan canicule : les personnes concernées ont été appelées par la Mairie.

Panneaux sens-unique pour la Rue de la Jeunesse et la Rue de la Mairie seront installés pour la rentrée scolaire après obtention de subvention du département.

L'isolation des bâtiments de la Ferme, Les panneaux solaires et l'appartement de Mr Brudy sont en attente du budget adéquat.

Les Elections municipales auront lieu le 15 Mars 2026. 2^{ème} tour s'il y a lieu le 22 Mars 2026.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 14 Octobre 2025 à 20h00.

La séance est levée à 21h31.

Bertrand LACHAISE,

Maire.

